

Forward 

Charte éthique

SEPTEMBRE 2023

Message du Conseil de Surveillance

Forward Global est un groupe international, dont le siège social est basé en France, à Paris, qui fournit des services et des technologies aux directions générales, sur un continuum d'activités en mesure de protéger et de soutenir la stratégie de développement des organisations publiques et privées pour lesquelles nous travaillons.

Grâce à une forte croissance organique, des innovations et à de nombreuses acquisitions, l'entreprise a grandi, tant sur le plan humain qu'en termes de chiffres d'affaires ou d'implantations. La société emploie aujourd'hui plus de 300 collaborateurs, présents tant à Paris, qu'à Washington, Bruxelles, Londres, Genève, Abidjan, Saint-Louis, Singapour, Tunis, ou encore Lyon, Toulouse et La Roche-sur-Yon, ou encore d'autres en télétravail permanent, en télétravail régulier ou en télétravail occasionnel. Nos équipes sont composées d'ingénieurs, de consultants et d'analystes qui évoluent dans des secteurs aussi variés que la cybersécurité, les relations publiques, les affaires internationales ou encore les investigations et la conformité.

Notre jeune entreprise se structure progressivement et a rapidement ressenti le besoin de formaliser dans des procédures internes certains grands principes éthiques. Ainsi, même si les différents métiers du groupe n'induisent pas nécessairement une confrontation aux mêmes enjeux, ni aux mêmes risques, notre destin commun est mû par des valeurs communes, énoncées dans cette Charte, ce qui constitue une part de notre identité professionnelle, et doit irriguer le comportement de chacun.

Dès lors, à compter de sa date d'entrée en vigueur, l'ensemble des collaborateurs du groupe Forward Global, ainsi que l'ensemble de ses partenaires, s'engagent à respecter et promouvoir les principes rappelés dans l'ultime version de cette Charte Éthique, un texte de référence qui doit guider au quotidien le comportement de chacun (employés, alternants, stagiaires, travailleurs temporaires, indépendants, consultants, sous-traitants, apporteurs d'affaires, clients...).

D'autres outils, comme le Code de Conduite Éthique, ont vocation à servir de guide de bonne mise en œuvre des principes de la présente Charte.

Nous remercions chacun de contribuer, par leur respect individuel, à faire de Forward Global un groupe responsable, éthique et engagé.



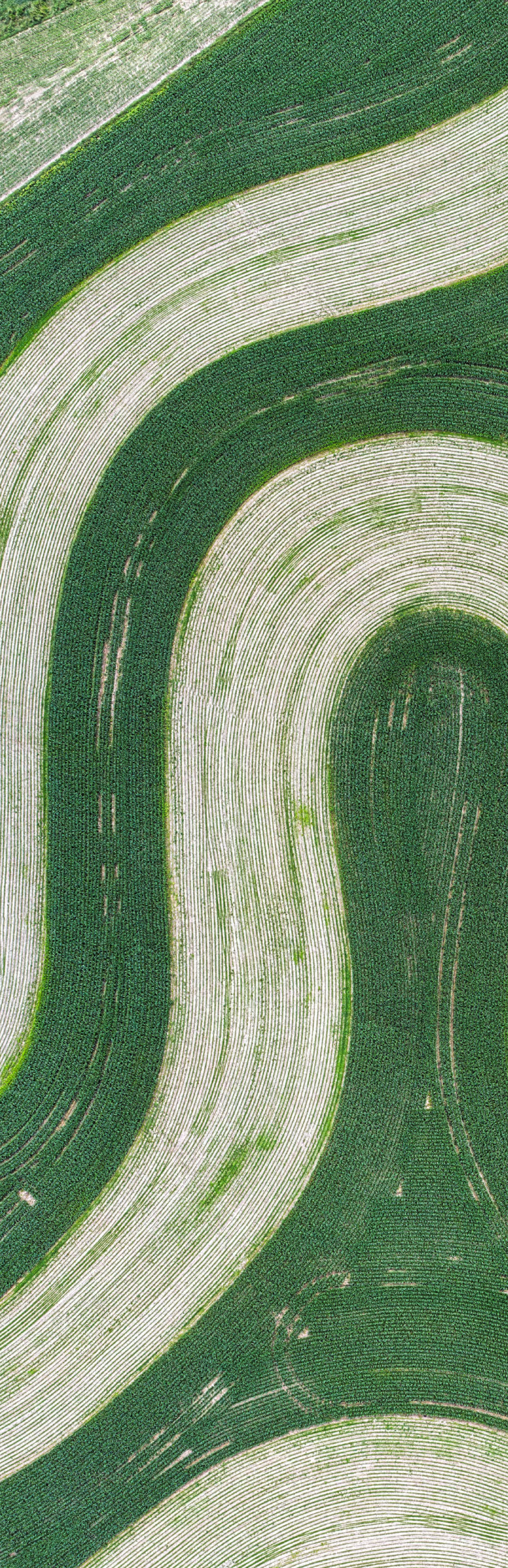


Le respect de notre raison d'être

Forward Global est une entreprise à mission qui souhaite produire un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Par sa raison d'être, statutairement adoptée en 2022, le Groupe souhaite s'attacher à nourrir les réflexions stratégiques, à participer au renforcement de la confiance qui existe entre les acteurs économiques et la société civile, à contribuer au renforcement de l'intégrité dans le cadre de l'État de droit, et, plus globalement, à participer à la protection des institutions et des citoyens, des organisations publiques ou privées et de leurs clients, en les aidant à se développer de manière vertueuse et durable, à mieux communiquer et interagir harmonieusement avec leurs écosystèmes, à maîtriser leurs risques et à gérer les crises auxquels ils sont exposés.

Toujours dans le cadre de cette démarche, les dirigeants et l'ensemble des organes de décision de Forward Global s'engagent à prendre en considération les conséquences sociales, sociétales et environnementales de leurs décisions sur l'ensemble des parties prenantes du Groupe, ainsi que les conséquences de leurs décisions sur l'environnement



Le respect des grands principes légaux et éthiques

La légitimité du Groupe dépend de sa capacité d'innovation, de sa créativité, de sa technicité, de son agilité, de son organisation souple et réactive, de la protection des initiatives individuelles permises par la responsabilité des uns et des autres, ce qui ne peut se réaliser que dans l'inscription de sa démarche entrepreneuriale dans un cadre légal et éthique.

En conséquence, le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir les Droits de l'Homme et les Libertés fondamentales, à faire preuve de vigilance en identifiant les impacts négatifs potentiels, directs ou indirects, que pourrait causer son activité sur la société, que ce soit sur le plan légal, social ou environnemental, afin de les prévenir, et le cas échéant, d'y remédier.

Évoluant au sein d'un environnement complexe, Forward Global s'engage donc à mener ses activités avec intégrité et à concourir à l'économie des pays dans lesquels le groupe est implanté, en s'engageant notamment à respecter les lois et règlements applicables, et à ne pas éviter de contribuer à ses obligations sociales et fiscales.

Le Groupe cherche par ailleurs à promouvoir l'exemplarité dans la conduite de ses activités. Cela passe par la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, par la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, par l'adoption d'une approche raisonnable en matière de cadeaux et d'invitations, par la protection de la confidentialité, par le respect de la concurrence, par le combat contre le blanchiment des capitaux, par le respect des restrictions commerciales et des programmes de sanctions internationaux, par son intervention dans un cadre éthique et loyal dans la sphère publique, etc.



Le respect de nos collaborateurs

Le Groupe s'engage à entretenir et à promouvoir des relations responsables et équitables avec ses partenaires, notamment dans le respect des meilleures pratiques sociales, environnementales et sociétales.

Le Groupe souhaite offrir un environnement de travail épanouissant à ses collaborateurs, en éliminant notamment toute discrimination en matière d'emploi et de profession, en éliminant toute forme de travail forcé et obligatoire, en veillant à abolir le travail des enfants et à reconnaître les droits de ses collaborateurs à s'associer en vue de négocier collectivement. Le Groupe, ses dirigeants et ses partenaires doivent veiller au quotidien à la sécurité et à la dignité de tous.

Le Groupe respecte la vie privée, et cherche à concilier, dans ses actions et par son organisation, la vie familiale et la vie professionnelle.

Le respect des intérêts supérieurs de la nation française

Conformément à ses dispositions statutaires, quelle que soit la mission qui lui sera confiée et quel que soit le pôle d'activité concerné, le Groupe s'engage, en toutes circonstances et en tous lieux, à faire prévaloir la défense des intérêts supérieurs de la nation française, lieu d'implantation de son siège social, sur celle des intérêts de n'importe quel autre État.

De même, en cas de demande d'accès à des informations, par une autorité étrangère, le Groupe respecte, en toutes circonstances, les dispositions de la loi n°68-678 du 26 juillet 1968 relative à la communication de documents et renseignements d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique à des personnes physiques ou morales étrangères, dite « Loi de Blocage ».





Le respect de la protection des données personnelles

Dans le cadre de son activité, le Groupe Forward Global et ses collaborateurs peuvent être amenés à collecter, traiter et utiliser des données sensibles incorporant des informations à caractère personnel, que ce soit celles de ses collaborateurs, de ses partenaires, de ses clients ou d'autres tiers. Le Groupe s'attachera alors à respecter la vie privée et la confidentialité de ces données, en se conformant notamment au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, ainsi qu'aux obligations locales imposant des précautions relatives au traitement et à l'utilisation des données personnelles.

Quoi qu'il en soit, au-delà de ses obligations légales, Forward Global s'engage à collecter et à utiliser des données de manière légale, juste, légitime et éthique, et à toujours respecter la vie privée de ses collaborateurs et des tiers avec lesquels le Groupe rentre en relation.



Le respect des règles de confidentialité et de transparence

Tout collaborateur ou sous-traitant s'engagera, à tout moment, à considérer toute information à laquelle il aura eu accès comme relevant d'un secret professionnel auquel il serait a minima contractuellement soumis, autrement dit, à ne discuter, n'évoquer, n'échanger, ni ne mentionner aucune des informations auxquelles sa mission lui aura donné accès, sauf si la loi l'y oblige (notamment aux fins d'éviter la commission et/ou la réitération d'un délit ou d'un crime), ou bien pour des motifs techniques, strictement nécessaires, ou encore si le client le lui demande ou l'y autorise expressément.

Conformément aux dispositions légales auxquelles il est soumis, le Groupe s'engage à divulguer la liste de ses clients sur réquisition d'une autorité policière, judiciaire ou toute autre autorité de régulation nationale qui lui en ferait la demande, notamment dans le cadre d'une enquête, sauf si une telle divulgation risquerait de porter atteinte aux intérêts mêmes de la Nation ou serait contestable sur le plan légal. Quant au contenu afférent aux missions qu'il effectue pour le compte de ses clients, le Groupe s'engage à traiter chaque demande de divulgation d'informations au cas par cas, en respectant, dans cet ordre, d'abord la loi et la réglementation en vigueur localement, et ensuite son devoir de confidentialité à l'égard de ses clients, sauf lorsque ce dernier peut légalement primer sur toute injonction légale.

De la même manière, le Groupe s'engage, en cas d'enquête internationale, à strictement respecter l'ensemble des dispositions légales relatives à la communication de documents et renseignements d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique à des personnes physiques ou morales étrangères.

Enfin, le Groupe s'engage à respecter, dans chaque juridiction où il exerce une activité de représentation publique, tel qu'à Washington, Paris ou encore à Bruxelles, toutes ses obligations de transparence professionnelle, notamment en matière de déclarations de représentations d'intérêts sur les registres locaux des autorités de régulation y afférentes.

Le respect des intérêts des institutions et de la vie publique

Conscient de la responsabilité qui lui incombe dans tous les pays où il est présent, le Groupe fonde ses actions en matière de relations publiques sur les valeurs définies dans sa Charte éthique.

Forward Global s'engage notamment à rejeter et lutter contre la corruption sous toutes ses formes, publique ou privée, active ou passive, directe ou indirecte. Forward Global s'attache à promouvoir dans le cadre de sa sphère d'activité les meilleures pratiques en matière de transparence et de lutte contre la corruption. Le Groupe se refuse à intervenir dans le fonctionnement et dans le financement de la vie politique des pays où il travaille.

Le Groupe fera connaître aux agents et autorités publics, directement ou par le biais d'organisations et d'associations professionnelles, sa position sur les sujets d'intérêt général ayant trait à ses activités. Il apportera aux agents et autorités publics, dans ses domaines de compétence, une expertise appropriée fondée sur des informations fiables.



Le respect des clients

Forward Global travaille avec des milliers de clients. Cependant, et malgré leur diversité, chacun d'entre eux doit être traité de manière à la fois unique et égale, avec les mêmes soins, précautions et égards apportés aux uns comme aux autres. La préservation et la protection de leurs intérêts est un objectif stratégique du Groupe qui doit se réaliser dans le respect des principes de la présente Charte. Cela passe également par le fait de ne leur faire prendre aucun risque supplémentaire, ou alors à condition de recueillir préalablement leur accord, qui doit être exprimé en connaissance de cause.

Les Collaborateurs du Groupe déclarent n'accepter que des missions pour lesquelles ils disposent des moyens (le cas échéant des diplômes), de l'expérience, de la formation et des compétences requises pour agir conformément aux pratiques et aux règles de l'art. Ils s'engagent à recourir, si nécessaire, à des partenaires répondant aux exigences de la présente Charte.

Le Groupe s'oblige à ne communiquer aux clients que des informations librement accessibles par des moyens légaux. Les informations ou les données transmises doivent être préalablement vérifiées et recoupées afin d'être jugées fiables.

Le respect de la concurrence

Le Groupe respecte le principe de la libre concurrence. Ses collaborateurs s'interdisent de nuire ou de porter atteinte à l'image de ses concurrents, et s'attachent à défendre et à honorer l'image de leur profession.



Le respect de la Charte éthique dans les opérations du Groupe

Forward Global a mis en place une gouvernance afin de s'assurer du respect de ses valeurs et de les faire vivre, au gré de l'évolution des contraintes légales et des aspirations sociétales.

Règlement intérieur

La présente Charte est intégrée au Règlement Intérieur de Forward Global.

Comité éthique

Ainsi, un Comité éthique indépendant, organisé par son Règlement daté du 2 novembre 2022, a pour rôle de contrôler les activités de l'ensemble du Groupe, de garantir la conformité éthique de ses opérations lorsqu'elles lui sont soumises, de conseiller la direction et les actionnaires et de veiller au respect des intérêts fondamentaux du Groupe. La Charte éthique du Groupe aura donc vocation à nourrir les référentiels à sa disposition.

Code de Conduite Éthique

Parallèlement à la promulgation de la Charte, le Groupe s'est doté d'un Code de Conduite Éthique, au respect duquel l'ensemble de ses collaborateurs salariés est soumis. Pour rappel, tout manquement ou violation d'une ou plusieurs des dispositions du Code de Conduite Éthique pourra faire l'objet de l'application de sanctions disciplinaires, sans préjudice, le cas échéant, de l'ouverture d'actions judiciaires, civiles et/ou pénales. Dans ce but, il sera fait état du Code de Conduite Éthique dans le Règlement Intérieur du groupe, après information et consultation des instances représentatives du personnel dans l'ensemble des sociétés du groupe.

Ce Code, dont l'objectif est de servir, aux personnes qui y sont assujetties, de guide pratique et concret, visant à les aider à respecter au mieux les valeurs du Groupe, telles qu'elles sont énoncées dans sa Charte, s'adresse également à ses sous-traitants, à l'égard desquels il sera rendu contractuellement contraignant, sous peine de résiliation de la relation contractuelle, avec ou sans préavis et indemnités, selon la gravité du manquement constaté. À cet égard, les procédures d'achats du groupe Forward Global doivent systématiquement faire référence au respect de sa Charte Éthique.

Dispositif d'Alerte interne

Forward Global promeut une culture de confiance, basée sur l'éthique, l'intégrité et la conformité, et encourage ses collaborateurs à partager leurs doutes et préoccupations sur des situations ou comportements qui iraient à l'encontre de sa Charte éthique ou de son Code de Conduite Éthique. Il est important de communiquer ouvertement, d'exprimer questions et préoccupations et de signaler toutes violations potentielles afin de protéger le Groupe et les intérêts de ses parties prenantes. Aucune sanction ou mesure discriminatoire ne sera prise à l'encontre de tout collaborateur qui aura effectué un tel signalement, de bonne foi, et ce, même si les faits objets du signalement s'avèrent inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite.

En interne, le signalement peut être porté par le collaborateur à la connaissance de son responsable hiérarchique ou au référent concerné, par tout moyen de communication (courrier, courriel, téléphone, contact personnel).

Si cela ne s'avère pas une option envisageable, quelle qu'en soit la raison, afin d'offrir un cadre sécurisé à tout signalement, le Groupe a mis en place un dispositif d'alertes professionnelles, ouvert aux collaborateurs, mais également aux tiers extérieurs. Tous les échanges et les informations recueillies dans la plateforme choisie par Forward Global et fournie par un prestataire externe sont cryptés et uniquement visibles par les utilisateurs autorisés. Cette plateforme d'alerte permet d'effectuer un signalement dans plusieurs langues, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans les meilleures conditions de confidentialité et de sécurité et protection des données.

Son usage est réglementé par une Procédure de Recueil et de Traitement desdites alertes, visant à expliciter à chaque utilisateur potentiel du dispositif, les règles qu'il doit respecter pour faire un signalement en toute légalité, qui lui permettent, par ailleurs, de bénéficier du statut légal protecteur de lanceur d'alertes, créé par la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la



lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II ». Cette procédure a pour objet de définir, concrètement, ce que vise une alerte, les caractéristiques que doit revêtir un lanceur d'alertes, s'il souhaite bénéficier du statut protecteur y afférent, et, notamment, d'exposer comment, par qui, et dans quels délais, sont recueillies et traitées ces alertes professionnelles.

Fonction "conformité"

Même si aucune obligation légale ne l'y contraint à ce stade, mais compte tenu de ses différentes activités, Forward Global a décidé de créer une fonction de Responsable de l'Éthique et de la Conformité, sous la supervision de la Direction Juridique du Groupe. Ses principales missions sont de concevoir, puis déployer et animer le programme de conformité créé pour être adapté aux différents risques spécifiques du Groupe ; s'assurer annuellement, de la bonne réalisation de l'exercice de cartographie des risques du Groupe ; tenir le rôle de « Référent éthique » global pour le Groupe, ayant pour première mission de répondre à toutes les questions éthiques qu'un Collaborateur pourrait être amené à se poser, lorsqu'il ne serait pas parvenu à trouver, seul, la réponse au sein des différentes procédures en vigueur constituant le programme de conformité global du Groupe et, enfin, conseiller les opérationnels sur la faisabilité et la sécurisation juridique de leurs projets.

Contrôle de conformité et gestion des conflits d'intérêts

Le Groupe a décidé de se doter d'une procédure appelée « Compliance & Integrity Check », dont l'objectif est d'évaluer le caractère éthique et respectueux des lois, de ses différentes tierces parties, telles que ses clients, fournisseurs et sous-traitants. En fonction de leur profil de risque, évalué à l'aide d'une grille de critères objectifs assortis de facteurs de pondération de ces risques, ces tierces parties feront l'objet de vérifications plus ou moins approfondies.

La nature des clients du groupe et de ses activités l'oblige davantage que toute autre à être particulièrement vigilante en matière de gestion des conflits d'intérêts. Ainsi, une procédure relative aux conflits d'intérêts est mise en place afin d'identifier les situations à risques et de prévenir la survenance de conflits en mettant en place un registre de déclaration, d'une part afin de rendre obligatoire le dépôt, même ponctuel,

d'une personne qui s'estimerait en conflit d'intérêt par rapport à une opération en particulier, et, d'autre part, à déterminer avant tout nouvel engagement commercial, si le Groupe ne sert pas déjà des intérêts publics ou privés contraires, et donc en conflit d'intérêt. Des sanctions adaptées sont prises en cas de non-respect de ces règles.

Formation et sensibilisation du personnel

La plupart des manquements n'étant pas volontaires et résultant dans la majorité des cas d'une méconnaissance des règles applicables, que ce soit par nos Collaborateurs ou les tierces parties avec lesquelles le Groupe interagit, le Groupe se fixe l'objectif d'organiser régulièrement, pour chacun de ses principaux pôles d'activité, une session de formation et de sensibilisation aux règles éthiques en vigueur. Au cours de ces échanges, le Groupe s'assurera que les Collaborateurs maîtrisent parfaitement le contenu et les modalités d'utilisation de tous les outils de sa politique de conformité globale, l'objectif étant de faire vivre et évoluer régulièrement son programme de conformité en fonction des retours d'expérience de ses Collaborateurs par rapport à leur utilisation des divers outils du programme dans leur activité au quotidien.

Forward 

Forward Global

17 avenue Hoche
75008 Paris
www.forwardglobal.com